

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2010

Procès-verbal de la séance extraordinaire du mercredi, 22 septembre 2010, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 20 h 15.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Roger Dion
Hélène Pelchat
Éric Blanchette

Daniel Blais
Guylaine Blais
Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

CONVOCACTION ET OBJET

La présente séance a été convoquée par avis de convocation conformément à la Loi. Les sujets suivants sont traités :

1. Adoption de règlement ;
 - 1.1. Second projet de règlement no 212-2010 relatif aux usages permis dans les zones mixtes M-8 et M-11 et à l'entreposage extérieur dans les zones industrielles I-2 et I-4 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009 et 209-2010) ;
2. Dépôt de soumissions ;
 - 2.1. Acquisition d'un camion citerne ;
3. Route de contournement ;
 - 3.1. Offre de service d'ingénierie – étude de besoins ;
4. Centre multifonctionnel ;
 - 4.1. Travaux à autoriser ;
5. Période de questions ;
6. Clôture et levée de la séance.

1. ADOPTION DE RÈGLEMENT

1.1. Second projet de règlement no 212-2010 relatif aux usages permis dans les zones mixtes M-8 et M-11 et à l'entreposage extérieur dans les zones industrielles I-2 et I-4 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009 et 209-2010)

2010-09-309

IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION,
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le second projet de règlement no 212-2010 relatif aux usages permis dans les zones mixtes M-8 et M-11 et à l'entreposage extérieur dans les zones industrielles I-2 et I-4 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 202-2009 et 209-2010) soit adopté et soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1).

Adoptée

2. DÉPÔT DE SOUMISSIONS

2.1 Acquisition d'un camion citerne

2010-09-310

ATTENDU QUE par la résolution 2010-03-76, la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions par appel d'offres public dans un système électronique pour l'acquisition d'un camion citerne pour le service de sécurité incendie ;

ATTENDU QUE par la résolution 2010-04-120, la municipalité a mandaté Alain Côté Consultant inc. à analyser les offres reçues et fournir l'expertise relative à la fabrication du camion citerne ;

ATTENDU QUE par la résolution 2010-05-148, la municipalité a convenu de rejeter les soumissions reçues et mandate Alain Côté Consultant inc. à élaborer un devis descriptif pour l'acquisition d'un camion citerne avec les nouvelles normes en vigueur ;

ATTENDU QUE par la résolution 2010-07-238, la municipalité a demandé à nouveau des soumissions par appel d'offres public dans un système électronique et dans un journal diffusé sur le territoire pour l'acquisition d'un camion citerne pour le service incendie ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues, excluant les taxes :

Équipement d'incendie Levasseur inc.	242 902,00 \$
Maxi Métal inc.	256 225,00 \$

ATTENDU QUE suite au mandat donné à Alain Côté Consultant inc., ce dernier considère l'absence de signature sur la formule officielle de soumission comme un manquement majeur et recommande de rejeter la soumission déposée par Équipement d'incendie Levasseur inc., celle-ci étant non conforme aux conditions générales de l'appel d'offres ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour l'acquisition d'un camion citerne pour le service incendie à Maxi Métal inc., seul soumissionnaire conforme, au coût total de deux cent quatre-vingt-neuf mille deux cent treize dollars et quatre-vingt-seize cents (289 213,96 \$), incluant les taxes.

QUE ladite acquisition soit effectuée sous réserve du financement approprié.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

3. ROUTE DE CONTOURNEMENT

3.1. Offre de service d'ingénierie – étude de besoins

Sujet reporté.

4. CENTRE MULTIFONCTIONNEL

4.1. Travaux à autoriser

Avenants de modification au contrat

IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE,

APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les modifications suivantes au contrat concernant les travaux de construction effectués au Centre multifonctionnel par Ronam Constructions inc., les prix incluent les taxes :

- | | |
|--|---------------|
| • Avenant 4 révisé (2) – directive D-4
Stationnement du CPE | 136 534,28 \$ |
| • Avenant 5 – directive D-11
Portes et cadres d'ascenseur en inox | 1 862,44 \$ |

Adoptée

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

2010-09-312 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 21 H 10.

Adopté ce _____ 2010.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
